

Taux d'encadrement pour les créations et les retraits de postes dans les écoles publiques

Rentrée scolaire 2009-2010

Les taux d'encadrement pour les créations et les retraits de postes ne sont pas déterminés à l'échelon national mais dans chaque département selon sa situation spécifique. Ils ne constituent qu'un outil de répartition des moyens disponibles, en fonction des besoins constatés, dans un souci d'équité entre les écoles. Ils sont donc revus pour chaque nouvelle préparation de rentrée scolaire, adaptés si nécessaire, et arrêtés après avis des instances consultatives. Ils prennent en compte les caractéristiques qualitatives des écoles, en traitant de façon différente les écoles maternelles, élémentaires ou primaires ; les petites écoles (primaires ou élémentaires) ; les écoles classées en réseaux ambition réussite (RAR), en réseaux de réussite scolaire (RRS) ou en environnement difficile (DIF).

I – ECOLES ORDINAIRES

Structure de l'école	Taux d'encadrement après retrait	RETRAIT	Taux d'encadrement avant création	CREATION
MATERNELLES				
1 classe			33,00	de la 2 ^{ème} classe à 33 élèves et +
2 classes	31,00	de la 2 ^{ème} classe à 31 élèves et –	33,00	de la 3 ^{ème} classe à 66 élèves et +
3 classes	31,00	de la 3 ^{ème} classe à 62 élèves et –	33,00	de la 4 ^{ème} classe à 99 élèves et +
4 classes	31,00	de la 4 ^{ème} classe à 93 élèves et –	33,00	de la 5 ^{ème} classe à 132 élèves et +
5 classes	31,00	de la 5 ^{ème} classe à 124 élèves et –	33,00	de la 6 ^{ème} classe à 165 élèves et +
6 classes	31,00	de la 6 ^{ème} classe à 155 élèves et –	33,00	de la 7 ^{ème} classe à 198 élèves et +
7 classes	31,00	de la 7 ^{ème} classe à 186 élèves et –	33,00	de la 8 ^{ème} classe à 231 élèves et +
8 classes	31,00	de la 8 ^{ème} classe à 217 élèves et –	33,00	de la 9 ^{ème} classe à 264 élèves et +
9 classes	31,00	de la 9 ^{ème} classe à 248 élèves et –	33,00	de la 10 ^{ème} classe à 297 élèves et +
10 classes	31,00	de la 10 ^{ème} classe à 279 élèves et –	33,00	de la 11 ^{ème} classe à 330 élèves et +
11 classes	31,00	de la 11 ^{ème} classe à 310 élèves et –	33,00	de la 12 ^{ème} classe à 363 élèves et +
12 classes	31,00	de la 12 ^{ème} classe à 341 élèves et –	33,00	de la 13 ^{ème} classe à 396 élèves et +
PRIMAIRES OU ELEMENTAIRES				
1 classe	8,00	de l'école à 8 élèves et –	27,00	de la 2 ^{ème} classe à 27 élèves et +
2 classes	23,00	de la 2 ^{ème} classe à 23 élèves et –	27,00	de la 3 ^{ème} classe à 54 élèves et +
3 classes	25,00	de la 3 ^{ème} classe à 50 élèves et –	27,00	de la 4 ^{ème} classe à 81 élèves et +
4 classes	26,00	de la 4 ^{ème} classe à 78 élèves et –	27,25	de la 5 ^{ème} classe à 109 élèves et +
5 classes	26,00	de la 5 ^{ème} classe à 104 élèves et –	27,20	de la 6 ^{ème} classe à 136 élèves et +
6 classes	26,00	de la 6 ^{ème} classe à 130 élèves et –	27,17	de la 7 ^{ème} classe à 163 élèves et +
7 classes	26,00	de la 7 ^{ème} classe à 156 élèves et –	27,14	de la 8 ^{ème} classe à 190 élèves et +
8 classes	26,00	de la 8 ^{ème} classe à 182 élèves et –	27,13	de la 9 ^{ème} classe à 217 élèves et +
9 classes	26,00	de la 9 ^{ème} classe à 208 élèves et –	27,11	de la 10 ^{ème} classe à 244 élèves et +
10 classes	26,00	de la 10 ^{ème} classe à 234 élèves et –	27,10	de la 11 ^{ème} classe à 271 élèves et +
11 classes	26,00	de la 11 ^{ème} classe à 260 élèves et –	27,09	de la 12 ^{ème} classe à 298 élèves et +
12 classes	26,00	de la 12 ^{ème} classe à 286 élèves et –	27,08	de la 13 ^{ème} classe à 325 élèves et +
13 classes	26,00	de la 13 ^{ème} classe à 312 élèves et –	27,08	de la 14 ^{ème} classe à 352 élèves et +
14 classes	26,00	de la 14 ^{ème} classe à 338 élèves et –	27,07	de la 15 ^{ème} classe à 379 élèves et +
15 classes	26,00	de la 15 ^{ème} classe à 364 élèves et –	27,07	de la 16 ^{ème} classe à 406 élèves et +
16 classes	26,00	de la 16 ^{ème} classe à 390 élèves et –	27,06	de la 17 ^{ème} classe à 433 élèves et +
17 classes	26,00	de la 17 ^{ème} classe à 416 élèves et –	27,06	de la 18 ^{ème} classe à 460 élèves et +
18 classes	26,00	de la 18 ^{ème} classe à 442 élèves et –	27,06	de la 19 ^{ème} classe à 487 élèves et +
19 classes	26,00	de la 19 ^{ème} classe à 468 élèves et –	27,05	de la 20 ^{ème} classe à 514 élèves et +
20 classes	26,00	de la 20 ^{ème} classe à 494 élèves et –	27,05	de la 21 ^{ème} classe à 541 élèves et +
21 classes	26,00	de la 21 ^{ème} classe à 520 élèves et –	27,05	de la 22 ^{ème} classe à 568 élèves et +

Remarques :

- Les classes réunissant des élèves de niveaux préélémentaire et élémentaire sont comptées comme élémentaires.
- **Pour la rentrée 2009**, dans les écoles primaires, les effectifs des classes préélémentaires et élémentaires sont étudiés séparément.
- **Pour la rentrée 2009**, les poste CLIN-RI et les postes de maître E rattachés aux écoles ne sont plus comptés pour la décharge de direction .

➤ Pour la rentrée 2009, dans les écoles ordinaires, le calcul du nombre d'enfants de 2 ans pris en compte est le suivant :

- soit au maximum 1/5 de l'effectif des enfants de 3 ans constaté à la rentrée 2008

- soit l'effectif réel d'enfants de 2 ans constaté à la rentrée 2008 s'il est inférieur à l'effectif pondéré ci-dessus.

Si la prévision pour la rentrée 2009 est inférieure aux deux références ci-dessus, c'est elle qui est prise en compte, sans possibilité de réévaluation en juin ou à la rentrée.

Taux d'encadrement pour les créations et les retraits de postes dans les écoles

Rentrée scolaire 2009-2010

II – ECOLES EN RAR, RRS et DIF

Structure de l'école	Taux d'encadrement après retrait	RETRAIT	Taux d'encadrement avant création	CREATION
MATERNELLES DIF				
1 classe			33,00	de la 2 ^{ème} classe à 33 élèves et +
2 classes	30,00	de la 2 ^{ème} classe à 30 élèves et –	33,00	de la 3 ^{ème} classe à 66 élèves et +
3 classes	30,00	de la 3 ^{ème} classe à 60 élèves et –	33,00	de la 4 ^{ème} classe à 99 élèves et +
4 classes	30,00	de la 4 ^{ème} classe à 90 élèves et –	33,00	de la 5 ^{ème} classe à 132 élèves et +
5 classes	30,00	de la 5 ^{ème} classe à 120 élèves et –	33,00	de la 6 ^{ème} classe à 165 élèves et +
6 classes	30,00	de la 6 ^{ème} classe à 150 élèves et –	33,00	de la 7 ^{ème} classe à 198 élèves et +
7 classes	30,00	de la 7 ^{ème} classe à 180 élèves et –	33,00	de la 8 ^{ème} classe à 231 élèves et +
8 classes	30,00	de la 8 ^{ème} classe à 210 élèves et –	33,00	de la 9 ^{ème} classe à 264 élèves et +
9 classes	30,00	de la 9 ^{ème} classe à 240 élèves et –	33,00	de la 10 ^{ème} classe à 297 élèves et +
10 classes	30,00	de la 10 ^{ème} classe à 270 élèves et –	33,00	de la 11 ^{ème} classe à 330 élèves et +
11 classes	30,00	de la 11 ^{ème} classe à 300 élèves et –	33,00	de la 12 ^{ème} classe à 363 élèves et +
12 classes	30,00	de la 12 ^{ème} classe à 330 élèves et –	33,00	de la 13 ^{ème} classe à 396 élèves et +
MATERNELLES RAR OU RRS				
1 classe			30,00	de la 2 ^{ème} classe à 30 élèves et +
2 classes	25,00	de la 2 ^{ème} classe à 25 élèves et –	29,50	de la 3 ^{ème} classe à 59 élèves et +
3 classes	25,00	de la 3 ^{ème} classe à 50 élèves et –	29,33	de la 4 ^{ème} classe à 88 élèves et +
4 classes	25,00	de la 4 ^{ème} classe à 75 élèves et –	29,25	de la 5 ^{ème} classe à 117 élèves et +
5 classes	25,00	de la 5 ^{ème} classe à 100 élèves et –	29,20	de la 6 ^{ème} classe à 146 élèves et +
6 classes	25,00	de la 6 ^{ème} classe à 125 élèves et –	29,17	de la 7 ^{ème} classe à 175 élèves et +
7 classes	25,00	de la 7 ^{ème} classe à 150 élèves et –	29,14	de la 8 ^{ème} classe à 204 élèves et +
8 classes	25,00	de la 8 ^{ème} classe à 175 élèves et –	29,13	de la 9 ^{ème} classe à 233 élèves et +
9 classes	25,00	de la 9 ^{ème} classe à 200 élèves et –	29,11	de la 10 ^{ème} classe à 262 élèves et +
10 classes	25,00	de la 10 ^{ème} classe à 225 élèves et –	29,10	de la 11 ^{ème} classe à 291 élèves et +
11 classes	25,00	de la 11 ^{ème} classe à 250 élèves et –	29,09	de la 12 ^{ème} classe à 320 élèves et +
12 classes	25,00	de la 12 ^{ème} classe à 275 élèves et –	29,08	de la 13 ^{ème} classe à 349 élèves et +
PRIMAIRES OU ELEMENTAIRES RAR, RRS ET DIF				
1 classe	8,00	de l'école à 8 élèves et –	25,00	de la 2 ^{ème} classe à 25 élèves et +
2 classes	23,00	de la 2 ^{ème} classe à 23 élèves et –	25,00	de la 3 ^{ème} classe à 50 élèves et +
3 classes	24,00	de la 3 ^{ème} classe à 48 élèves et –	25,67	de la 4 ^{ème} classe à 77 élèves et +
4 classes	24,00	de la 4 ^{ème} classe à 72 élèves et –	25,75	de la 5 ^{ème} classe à 103 élèves et +
5 classes	24,00	de la 5 ^{ème} classe à 96 élèves et –	26,20	de la 6 ^{ème} classe à 131 élèves et +
6 classes	24,00	de la 6 ^{ème} classe à 120 élèves et –	26,17	de la 7 ^{ème} classe à 157 élèves et +
7 classes	24,00	de la 7 ^{ème} classe à 144 élèves et –	26,14	de la 8 ^{ème} classe à 183 élèves et +
8 classes	24,00	de la 8 ^{ème} classe à 168 élèves et –	26,13	de la 9 ^{ème} classe à 209 élèves et +
9 classes	24,00	de la 9 ^{ème} classe à 192 élèves et –	26,11	de la 10 ^{ème} classe à 235 élèves et +
10 classes	24,00	de la 10 ^{ème} classe à 216 élèves et –	26,10	de la 11 ^{ème} classe à 261 élèves et +
11 classes	24,00	de la 11 ^{ème} classe à 240 élèves et –	26,09	de la 12 ^{ème} classe à 287 élèves et +
12 classes	24,00	de la 12 ^{ème} classe à 264 élèves et –	26,08	de la 13 ^{ème} classe à 313 élèves et +
13 classes	24,00	de la 13 ^{ème} classe à 288 élèves et –	26,08	de la 14 ^{ème} classe à 339 élèves et +
14 classes	24,00	de la 14 ^{ème} classe à 312 élèves et –	26,07	de la 15 ^{ème} classe à 365 élèves et +
15 classes	24,00	de la 15 ^{ème} classe à 336 élèves et –	26,07	de la 16 ^{ème} classe à 391 élèves et +
16 classes	24,00	de la 16 ^{ème} classe à 360 élèves et –	26,06	de la 17 ^{ème} classe à 417 élèves et +
17 classes	24,00	de la 17 ^{ème} classe à 384 élèves et –	26,06	de la 18 ^{ème} classe à 443 élèves et +
18 classes	24,00	de la 18 ^{ème} classe à 408 élèves et –	26,06	de la 19 ^{ème} classe à 469 élèves et +
19 classes	24,00	de la 19 ^{ème} classe à 432 élèves et –	26,05	de la 20 ^{ème} classe à 495 élèves et +
20 classes	24,00	de la 20 ^{ème} classe à 456 élèves et –	26,05	de la 21 ^{ème} classe à 521 élèves et +

Remarques :

- Les classes réunissant des élèves de niveaux préélémentaire et élémentaire sont comptées comme élémentaires.
- **Pour la rentrée 2009**, dans les écoles primaires, les effectifs des classes préélémentaires et élémentaires sont étudiés séparément.
- **Pour la rentrée 2009**, les poste CLIN-RI et les postes de maître E rattachés aux écoles ne sont plus comptés pour la décharge de direction .
- Dans les écoles en RAR, RRS et DIF, tous les enfants de 2 ans accomplis dont les parents demandent l'inscription peuvent être pris en compte.